

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 11 AVRIL 2016 A 18h30

### COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le Conseil communautaire,

- DESIGNE à l'unanimité M. Jean-Marc BELLEVILLE, Conseiller communautaire, en tant que Secrétaire de séance.
- APPROUVE à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 7 mars 2016.
- PREND CONNAISSANCE des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.
- AUTORISE le Président à signer avec le CDG73 une convention annuelle ou pluriannuelle visant à la mise à disposition d'un agent pour une mission d'archivage au sein de la Communauté de communes du 12 avril au 17 mai 2016.
- ADOPTE au bénéfice des organismes extérieurs indiqués au tableau ci-dessous, l'attribution de subventions correspondantes pour un montant total de 94 895,00 € et AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs pour les subventions supérieures à 23 000,00 € :

Organisme subventionné	Montant 2015	Montant 2016	Catégorie	Précisions
Collège de Bozel (Etablissement public local d'enseignement)	21 609,00 €	21 609,00 €	Activités sportives et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 435,00 € pour les activités pédagogiques</li> <li>- 6174,00 € pour les activités physiques et sportives</li> </ul>

- ADOPTE au bénéfice des associations indiquées au tableau ci-dessous, l'attribution de subventions correspondantes pour un montant total de 94 895,00 € et AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs pour les subventions supérieures à 23 000,00 € :

Nom association	Montant 2015	Montant 2016	Catégorie	Précisions
Dôme Théâtre	5 000,00 €	5 000,00 €	Activités sportives et culturelles	Subvention dans le cadre du projet « Chemins d'artistes » qui consistera à donner deux spectacles sur le territoire (février 2016 + automne 2016)
Comité Ski Savoie	16 107,00 €	16 107,00 €	Activités sportives et culturelles	
Association sportive du Collège Jean Rostand de Moûtiers	800,00 €	800,00 €	Activités sportives et culturelles	Subventions pour organiser la participation des élèves aux différents championnats sportifs et maintenir des frais d'adhésion réduits
Association sportive du Collège de Bozel	3 500,00 €	3 500,00 €	Activités sportives et culturelles	
Comité Bassin d'emploi	1 500,00 €	1 500,00 €	Développement économique	
Alizée Savoie	1 280,00 €	1 280,00 €	Développement économique	
ADMR	75 000,00 €	66 708,00 €	Séniors	La subvention étend supérieure à 23 000 € fera l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens
<b>TOTAL</b>	<b>103 187,00 €</b>	<b>94 895,00 €</b>		

- DECIDE :

- o la création de 19 emplois contractuels non permanents d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour les périodes de vacances scolaires pour les ALSH des communes de Bozel, les Allues et Saint Bon ;
- o la création de 2 emplois contractuels non permanents d'adjoints technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour les ALSH des communes de Bozel, les Allues et Saint Bon ;
- o la création de 31 emplois contractuels non permanents d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet pour le périscolaire et les temps d'activités périscolaires (TAP).

- AUTORISE le Président, ou son représentant :
  - o à recourir à la signature d'un contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un informaticien-stagiaire ;
  - o à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les organismes publics ou privés délivrant le diplôme correspondant ;
  - o Il est précisé que l'informaticien-stagiaire bénéficiera d'une indemnisation pour ses frais de déplacement entre son domicile et Bozel.
  
- APPROUVE le bilan des recettes, les frais de gestion et les frais bancaires pour l'année scolaire 2015-2016 et les reversements correspondants (tableau ci-dessous) et PRECISE que la Communauté de communes fera sienne des recettes à venir (hormis les tickets) et des relances des familles pour les sommes impayées :

- o Recettes année scolaire 2015/2016 :

	HT	TTC
Montant des recettes encaissées	76 540,45 €	84 194,50 €
Recettes à reverser au Département	71 160,45 €	78 276,50 €
1er acompte versé par l'AO2	64 650,34 €	71 115,37 €
<b>Restant à reverser par l'AO2</b>	<b>6 510,12 €</b>	<b>7 161,13 €</b>

- o Frais de gestion année scolaire 2015/2016 :

Département	HT	TTC
Enfants à 100 % Montant dû par le département	25 760 €	28 336 €
Enfants à 50 % Montant dû par le département	1 540 €	1 694 €
Total	27 300 €	30 030 €
1 <sup>er</sup> acompte versé par le département	25 180 €	27 698 €
<b>Restant dû par le Département</b>	<b>2 120 €</b>	<b>2 332 €</b>
AO2	HT	TTC
Enfants à 0 % Montant dû par l'AO2	440 €	484 €
1 <sup>er</sup> acompte versé par l'AO2	1 040 €	1 144 €
<b>Trop perçu par le Département</b>	<b>600 €</b>	<b>660 €</b>

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et le Conseil Départemental de la Savoie, dans le cadre des travaux d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les espèces invasives.
- APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement des prestations de la petite-enfance et DIT qu'il rentrera en vigueur dès le lundi 2 mai 2016 et sera applicable à cette date aux prestations en cours.
- Autres points abordés :
  - o Communication sur le lancement du marché de programmation le 31 mars 2016 et d'une remise des offres prévue au 29 avril 2016.
  - o Communication sur l'issue prochaine du SDCI.
  - o Communication sur les communes nouvelles au sein de l'intercommunalité.

**Prochain Conseil communautaire : lundi 23 mai 2016 à 18h30, salle des Tilleuls à Bozel**